

# PISCINE

## PROTOCOLE ASSOCIATIONS COVID 19

### **Entrée Hall d'accueil**

- Les membres de l'association arriveront par l'entrée principale avec obligation du port du masque (à partir de 11 ans et plus).
- Ils devront le conserver pendant tout le temps du déshabillage
- L'espace public sera fermé

### **Vestiaires**

- 10 personnes seront autorisées à rentrer dans le vestiaire collectif homme  
De même, 10 personnes seront autorisées à rentrer dans le vestiaire collectif femme, soit un total de 20 personnes à raison de 5 personnes par compartiment vestiaires
- Les vestiaires individuels seront interdits
- les casiers seront interdits ( les affaires personnelles devront être mises dans un sac et déposées sur les bancs situés aux extrémités du bassin)

### **Accès au bassin**

- Une fois en tenue de bain, ils devront prendre une douche savonnée obligatoire tout en respectant la distanciation sociale (3 personnes maximum dans les douches)
- Ils pourront également utiliser les toilettes
- **Le bonnet de bain sera obligatoire**

### **Retour aux vestiaires**

- Ils n'auront pas la possibilité d'utiliser les douches lors du retour aux vestiaires (dans un souci de gain de temps entre chaque rotation)
- Ils devront remettre leur masque lors de leur rhabillage
- A la sortie, ils devront se diriger vers la sortie en respectant les règles de distanciation en vigueur

**Il faudra prévoir dans les rotations 15 min pour désinfecter le matériel et les vestiaires.**

**Le matériel de désinfection (pulvérisateur) sera mis à disposition par la ville.**

**En revanche, les associations devront fournir du gel hydro-alcoolique pour leurs adhérents**

**36 personnes seront autorisées à être dans l'eau au maximum par rotation  
Le personnel associatif sera chargé de faire respecter ce règlement**